

# Compte-rendu du Conseil d'école

vendredi 11-10-17 à 18 h 30

Étaient présents : Madame Emmanuelle AGNES, enseignante et directrice à l'école de Beaulieu (GS-CP)  
Madame Cathy GUICHARD, enseignante à l'école de Beaulieu (PS-MS)  
Madame Fabienne GIRARD, enseignante et directrice à l'école de Têche (CM1-CM2)  
Monsieur Michel COGNE, enseignant à l'école de Têche (CE1-CE2)  
Monsieur Denis FALQUE, maire de Têche  
Monsieur David JOBIN, conseiller municipal, délégué aux affaires scolaires  
Monsieur Jean CARTIER, maire de Beaulieu  
Madame Annie BERECHÉ, conseillère municipale à Beaulieu  
Madame Géraldine CHALOIN, conseillère municipale à Beaulieu  
Madame Marie-Agnès LAURENT, conseillère municipale à Beaulieu  
Madame Hélène MANDIER, conseillère municipale à Beaulieu  
Madame Amélie DESROCHES, représentante des parents d'élèves  
Madame Cyndie DARVES, représentante des parents d'élèves  
Madame Cécile TOURNOUD, représentante des parents d'élèves  
Madame Virginie DUCLOS, représentante des parents d'élèves  
Madame Marie-France ARGOUD, déléguée départementale de l'Éducation nationale  
Madame Ghislaine TROUILLOUD, déléguée départementale de l'Éducation nationale

Était excusée : Madame Ymen ZAGLIL, inspectrice de l'Éducation nationale

## Présentation et rôle du conseil d'école

Chaque membre présent au conseil d'école s'est présenté en précisant sa fonction puis le rôle du conseil d'école a été rappelé :

- Voter le règlement intérieur de l'école.
- Pouvoir faire des propositions sur l'organisation de la semaine scolaire.
- Donner son avis dans le cadre de l'élaboration du projet d'école et de toutes questions intéressant la vie de l'école.
- Donner une information sur l'organisation des aides spécialisées et sur les conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents et notamment pour les réunions de rentrée.
- Aucune question d'ordre pédagogique ne sera abordée.

## Bilan de rentrée

- Accueil de Michel COGNE à l'école de Têche.
- Retour d'Emmanuelle AGNES à l'école de Beaulieu.
- Tous deux à titre provisoire.
- De nouveaux élèves écrits cette année :
  - à Têche : 7
  - à Beaulieu : 7 PS + 6 autres
- Une réunion de rentrée a eu lieu dans chaque classe en septembre.
- Le RPI bénéficie d'auxiliaires de vie scolaire chargées d'aider les élèves en difficulté :
  - à Têche : 3 AVS pour 4 élèves.
  - à Beaulieu : 1 AVS pour 1 élève.

- Un exercice d'intrusion a eu lieu dans les 2 écoles vendredi 20/10. Les élèves en avaient discuté en classe auparavant.  
Les classes de Beaulieu ont communiqué l'alerte entre elles par téléphone portable. Les élèves sont sortis par les portes des classes donnant directement à l'extérieur et se sont cachés.  
Les classes de Têche ont utilisé le téléphone interne ainsi que la corne de brume. Les élèves de CE se sont dirigés vers la porte de leur classe donnant sur la rue. Les élèves de CM se sont cachés dans leur classe, celle-ci n'ayant qu'une seule issue.
- Un second exercice d'intrusion aura lieu au printemps.
- D'autres exercices auront lieu au cours de l'année (incendie, risques majeurs).
- Ces exercices ont pour but de sensibiliser, faire réfléchir et améliorer les pratiques de chacun.
- Après deux mois sans intervenant en musique, Valérie DROUVIN assure à nouveau l'enseignement de la musique.
- Les enseignantes de Beaulieu remercient la mairie pour l'installation d'un visiophone ainsi que pour le remplacement des huisseries et l'installation de volets roulants dans la partie de l'ancienne école. Elles remercient également l'APEBT pour l'achat d'un VPI (vidéo projecteur interactif) dans la classe des GS-CP. La mairie de Beaulieu devrait participer à cet achat.
- Les enseignants de Têche remercient la mairie pour l'installation d'un arrêt de porte pour chaque véranda, l'achat d'un téléphone permettant les transferts d'appel, le remplacement des néons dans les deux classes par des panneaux à LED et l'achat d'une corne de brume pour chaque classe.

## Effectifs

- école de Beaulieu : 47 élèves dont
  - 7 PS + 17 MS = 24 élèves
  - 10 GS + 13 CP = 23 élèves
- école de Têche : 47 élèves dont
  - 14 CE1 + 9 CE2 = 23 élèves
  - 13 CM1 + 11 CM2 = 24 élèves

Les effectifs des classes sont agréables pour travailler avec deux niveaux.

## Budget

- subventions mairie : 53 € par enfant pour les fournitures scolaires et 21 € par enfant pour les activités
- subvention APEBT : 2 000 € par classe

## Règlement intérieur

Un nouveau règlement intérieur a été établi. Il est commun aux deux écoles. Après lecture par les membres du conseil d'école, il est validé par vote à main levée à l'unanimité.

## Organisation des APC

Chaque enseignant doit effectuer 36 heures par an d'Ateliers Pédagogiques Complémentaires (directrices : 30 heures). Ceux-ci concernent :

- l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages
- l'aide au travail personnel
- la mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école, le cas échéant en lien avec le PEDT (Projet Éducatif Territorial)

A l'école de Beaulieu, les deux enseignantes interviennent ensemble sur un groupe d'élèves de GS – CP le lundi et le jeudi sur le temps des TAP. Actuellement, elles animent des ateliers d'informatique et d'aide à la lecture.

À l'école de Têche, les enseignants interviennent avec un groupe d'élèves de leur classe : le lundi et le vendredi pour la classe de monsieur COGNE et le mardi et le jeudi pour la classe de madame GIRARD, sur le temps des TAP.

## Projet d'école

Le projet d'école est élaboré pour une période de 3 ans. Celui de 2014-2017 vient de s'achever. Un bilan en a été tiré. Des formations vont avoir lieu dès lundi pour nous aider à rédiger le projet d'école pour les trois ans à venir.

### Activités scolaires

école de Beaulieu :

- semaine du goût
- sortie cinéma à l'occasion des fêtes de Noël
- concours de dessins pour la classe de GS-CP (cartes de vœux pour la municipalité)
- d'autres projets sont à l'étude (activité danse...)

7  
école de Têche :

- activité vélo (en automne et au printemps) suivie de Vélo citoyen au printemps pour la classe de CM
- dictée intergénérationnelle avec Les Amis du Vézy (novembre et mars) pour la classe de CM
- escrime avec une intervenante : 8 séances début 2018 pour les 2 classes
- intervention de musiciens dans les 2 classes dans le cadre du Festival Barbara puis possibilité de se rendre en famille au spectacle donné au Diapason de St Marcellin. Ce projet sera préparé avec Valérie DROUVIN
- tennis de table : le projet est à l'étude

les deux écoles :

- intervention bénévole de Flavien CROIZAT : présentation de sa passion, l'apiculture
- récupération de piles usagées (en faveur du Téléthon) et de bouchons plastique (en faveur de l'association Handichiens)
- projet musique en cours d'élaboration avec Valérie DROUVIN
- projet réunissant les 4 classes : sans doute un cross coopératif au mois de juin

### Divers

#### → Commémoration du centenaire du 11 novembre 1918

Jean CARTIER demande aux enseignants s'ils pourraient l'année prochaine, à l'occasion du centenaire de la fin de la Première Guerre mondiale, préparer l'événement avec les enfants des écoles. Les enseignants acceptent la demande.

#### → Questions des parents transmises par les représentants des parents d'élèves

- *Plusieurs parents nous signalent que les élèves ne sont pas toujours attachés dans le car (Parcours Têche => Beaulieu), et s'étonnent qu'il n'y ait pas d'adulte accompagnant durant ce trajet. Les mairies répondent qu'il n'y a pas d'obligation d'avoir un accompagnateur dans le car pour les enfants âgés de plus de 6 ans. Quant au port de la ceinture de sécurité, la responsabilisation des enfants sur ce sujet doit être discutée en premier lieu à la maison.*
- *Pour «**quand**» le règlement par virement, car beaucoup de parents oublient de régler à temps les différents montants ? De plus, pour certains, les délais d'inscription sont trop courts. En effet, certains parents ont des emplois du temps qui changent toutes les semaines, et souhaiteraient avoir une souplesse d'inscription (ex. les TAP 15H35 à 16h15 = inscrire ou pas les enfants d'une semaine à l'autre) !*

Le règlement informatisé n'est toujours pas annoncé. Les mairies, quant à elles, ont fait tout ce qui leur avait été demandé dans ce sens. Quant aux délais jugés trop courts pour inscrire ou annuler un enfant à la cantine, ils sont liés aux contraintes du prestataire et du logiciel.

Concernant l'inscription aux TAP, les enfants sont certes inscrits pour une période complète afin de constituer les groupes d'activités mais peuvent ne pas être inscrits à toutes les séances.

- *Est-ce que l'appel est fait pour les enfants qui prennent le car à Beaulieu ? La question est souvent posée « aux parents », alors que l'enfant est inscrit, d'où étonnement.*

En début d'année, des familles et des nounous ont été appelées pour confirmer que l'enfant devait prendre le car. Il s'agissait effectivement d'enfants de Beaulieu devant prendre le car de Têche. Aujourd'hui, tout est rentré dans l'ordre.

- *Certains parents sont surpris qu'à la sortie des classes (surtout au début de l'année), aucun contrôle ne soit fait quant aux personnes qui récupèrent les enfants. Ces adultes sont-ils bien habilités à récupérer les enfants ? Plus tard, la reconnaissance des visages se fait, mais pas de suite, d'où inquiétude !!!*

Concernant les adultes habilités à récupérer les enfants, les enseignantes ne demandent pas de pièce d'identité mais restent très vigilantes ; elles ont été le plus souvent averties par écrit ou oralement de la personne venant récupérer l'enfant.

- *Serait-il possible de faire l'appel, si cela n'est pas fait, au moment des TAP en début d'année, car certains enfants se mélangent un peu les pincesaux ?*

À Beaulieu, un appel est effectué avant les TAP.

À Têche, des tableaux d'inscription des élèves aux TAP pour la période sont affichés dans chaque classe et dans la cour. La liste des élèves inscrits aux TAP est éditée chaque jour par Aline FALQUE. De plus, un appel est effectué en début de chaque séance.

- *RAPPEL AUX PARENTS :*

*Nous vous rappelons, que lorsque les enfants de CP sortent de l'établissement, ils peuvent rester dans la petite cour, en attendant qu'un adulte vienne les récupérer. **Il est fortement recommandé pour raison de sécurité que l'enfant ne reste pas sur le parking où il n'y a pas de surveillance. Merci aux parents d'en informer leur enfant !!!***

*Goûter : selon la note de rentrée, seuls sont autorisés les fruits et les compotes ; pour des cas particuliers merci de vous adresser aux institutrices ou instituteur.*

*Si en tant que parents, vous avez des questions particulières, donc qui ne concernent que vous, n'hésitez pas à vous rapprocher des enseignants (qui est la personne qui s'occupe de la cantine, de la sieste...).*

- *Le projet de piscine peut-il être relancé pour 2018 ou pour l'an prochain ? Plusieurs familles le souhaitent.*

*Voir pour les dates d'agrèments, comment financer le projet...*

Les deux classes qui seraient concernées par cette activité sont la classe de GS-CP et celle de CE. En effet, les conseillers pédagogiques déconseillent cette activité pour les PS-MS. Quant aux CM, les élèves sont déjà trop grands pour la commencer. Or, sachant qu'un projet piscine se prépare l'année scolaire précédent l'activité et que les enseignants de GS-CP et de CE ont été nommés à titre provisoire dans l'école, nous ne pouvons donc pas envisager ce projet pour l'année 2018-2019. Toutefois, l'idée n'est pas abandonnée. Lorsque l'équipe sera stable, nous demanderons un créneau horaire pour cette activité à la piscine de Chatte puis nous proposerons aux parents d'élèves qui le souhaitent de passer un agrément pour accompagner les classes dans cette activité.

- *Il y a malheureusement toujours des récalcitrants qui se garent sur l'emplacement du bus, alors qu'il y a assez de places sur le parking pour les voitures !*

Le problème est récurrent. La mairie rappelle aux parents de respecter les règles élémentaires de civisme et pourrait envisager de demander l'intervention de la gendarmerie si ces faits devaient perdurer.

- *Lors de la garderie, il est remarqué encore une fois des manques de respect entre enfants, beaucoup de bousculades, d'énervement (la fatigue n'excuse en rien ces attitudes). Les parents sont-ils informés de ce qui se passe ? Il faut savoir vivre en communauté sans déranger les autres, mais pour certains cela paraît difficile. Pourquoi les plus calmes doivent-ils subir les plus turbulents ? Le bien – le mal s'apprend dès le plus jeune âge, arrivé au collège, c'est trop tard !!! Aucune plainte n'est parvenue à la mairie. Celle-ci rappelle chaque année aux ATSEM de faire respecter le règlement par les enfants. Des exclusions pourraient être envisagées.*
- *Que la diversité des TAP (Beaulieu-Têche), continue !!!!!*
- *La visite médicale se fera-t-elle cette année pour les maternelles de GS qui ne l'ont pas eue en MS ? La visite médicale par la PMI des enfants de MS annulée l'année dernière ne sera pas remplacée. Toutefois, les enfants bénéficieront cette année de la visite médicale habituelle des GS par l'infirmière scolaire.*
- *Afin de redonner une dynamique aux deux écoles, est-il prévu un projet de fin d'année tels que les Olympiades, un pique-nique ou autre ?*

Une réponse a été donnée lors de la présentation des activités (cross coopératif).

### → Organisation du temps scolaire

- Un sondage a été effectué par les représentants des parents d'élèves : à ce jour, 52 familles sont « pour », 5 familles « contre », 2 familles « ne se prononce pas ».
- Un vote sera organisé à ce sujet lors d'un conseil d'école extraordinaire qui aura lieu à Beaulieu vendredi 15/12 à 18 h 00.

### → Coût de la scolarisation d'un enfant pour la commune

Monsieur Jean CARTIER souhaite rappeler : par la commune

	PRIX DE REVIENT	CHARGE FAMILLE	CHARGE COMMUNE
CANTINE (coût repas)	6,56 €	4,70 €	1,86 €
GARDERIE (coût d'une unité)	1,85 €	1,45 €	0,40 €
TAP (coût d'une unité)	0,82 €	0,50 €	0,32 €
Coût global d'un enfant pour la commune 1 373 € (comprenant : personnel, chauffage, ...)			

La séance est levée à 20 h 30.